

DECISION

LE PRÉSIDENT,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L712-2 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'animalerie du campus Biologie-Santé, notamment son article 2.1 ;
- Vu** la délibération CA 2018/02/16-18 du 16 février 2018 par laquelle les membres du Conseil d'administration formulent un avis favorable sur la nomination de Mme Isabelle LARTAUD en tant que directrice scientifique de l'Animalerie du Campus « Biologie-Santé » ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;

DECIDE

Article 1

Mme Isabelle LARTAUD, professeur de pharmacologie affectée à l'université de Lorraine, est nommée directrice scientifique de l'Animalerie du Campus « Biologie-Santé » pour une durée de cinq ans.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa signature.

Article 3

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente à la Présidence et dans les locaux de l'Animalerie du Campus « Biologie-Santé » et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 26 février 2018



Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence le

27 FEV. 2018